

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****ALLURE QUADRA**

Stimulateur cardiaque implantable avec stimulation atrio-biventriculaire pour resynchronisation, dit « triple chambre »

Avis de radiation

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 24 mai 2022

Faisant suite à l'examen du 24 mai 2022, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 24 mai 2022

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société ABBOTT France informe la Commission qu'elle ne commercialise plus la référence de son modèle de stimulateur cardiaque implantable avec stimulation atrio-biventriculaire pour resynchronisation, dit « triple chambre » détaillée dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Cette référence est inscrite sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Référence à radier
3424462	Stimulateur cardiaque triple chambre, ABBOTT, ALLURE QUADRA	PM3140

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif